Nations Unies A/64/L.27/Add.1



Distr. limitée 24 décembre 2009 Français Original : anglais

Soixante-quatrième session Point 115 de l'ordre du jour La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies

Argentine, Autriche, Burkina Faso, Croatie et Pakistan : projet de résolution

Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme

**Additif** 

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Bangladesh, Belgique, Bulgarie, Chypre, Costa Rica, Danemark, Égypte, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monténégro, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Togo, Tunisie et Turquie



